

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°50 du 16 novembre 2012

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°10

CIRCULAIRE N° 1431/DEF/DCSSA/AST/AME
portant abrogation.

Du 25 *septembre* 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « action scientifique et technique »* ; bureau « *aptitude médicale et expertise* ».

CIRCULAIRE N° 1431/DEF/DCSSA/AST/AME portant abrogation.

Du 25 septembre 2012

NOR D E F E 1 2 5 2 1 0 5 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 2220/DEF/DCSSA/AST/AS du 10 août 1990 (BOC, p. 2915 ; BOEM 620-4.1.2.2).

Référence de publication : BOC N°50 du 16 novembre 2012, texte 10.

Le texte énuméré ci-après est abrogé :

- circulaire n° 2220/DEF/DCSSA/AST/AS du 10 août 1990 relative à l'aptitude médicale des personnels militaires désignés pour servir sur les sites de tir du centre d'expérimentations du Pacifique.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « action scientifique et technique »,*

Jean-Paul BOUTIN.